

LIVRET D'ACCUEIL

LGT Saint Félix – La Salle

27 Rue du Ballet

RENTREE 2017-2018



ENSEMBLE

ST FELIX-LA SALLE

SOMMAIRE

1 - DATES A RETENIR

- A. *HORAIRES DES COURS ET D'OUVERTURE DU LGT*
- B. *STATIONNEMENT*
- C. *REUNION DE PARENTS*
- D. *RENCONTRE PARENTS/PROFESSEURS*
- E. *DATES DE STAGES*
- F. *PORTES OUVERTES*
- G. *JOURNEES PEDAGOGIQUES*
- H. *VACANCES SCOLAIRES*

2 - SUIVI DU JEUNE

- A. *ABSENCES – RETARDS*
- B. *AGENDA – CARNET DE CORRESPONDANCE*
- C. *ECOLE DIRECTE*
- D. *OFFICE 365*
- E. *CERTIFICAT DE SCOLARITE*
- F. *RENCONTRE AVEC UN PROFESSEUR*
- G. *EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE*

3 - INFORMATIONS PRATIQUES

- A. *BOURSES - AIDES*
- B. *RESTAURATION*
- C. *PASS' CULTURE ET SPORT POUR LES LYCEENS*
- D. *DEPLACEMENTS DES ELEVES*
- E. *LES ASSURANCES SCOLAIRES*

1 - DATES A RETENIR

A. HORAIRES DES COURS ET D'OUVERTURE DU LGT

Le LGT sera ouvert de **7 h 45 à 17 h 45** du lundi au vendredi

Les cours sont assurés du **lundi matin 8 h 10 au vendredi soir 17 h 30**

B. STATIONNEMENT

Nous vous informons que le stationnement est très difficile. Le parking n'est plus accessible, merci d'utiliser les transports en commun.

C. REUNION DE PARENTS

Vous pouvez noter dès à présent les dates des réunions de parents :

Seconde et Seconde Préparatoire	Jeudi 14 Septembre 2017	18 h 30
Première	Mardi 19 Septembre 2017	18 h 30
Terminale	Jeudi 21 septembre 2017	18 h 30

A cette occasion les parents désireux de s'investir et de participer à la vie scolaire de l'établissement pourront se présenter aux élections de parents-correspondants (assister aux conseils de classe, être un relais d'informations avec l'équipe pédagogique...)

L'Assemblée Générale de l'A.P.E.L, temps convivial, se déroulera le lundi 3 octobre à 19 h à la cafétéria Central Parc.

D. RENCONTRE PARENTS/PROFESSEURS

L'établissement organisera des rencontres entre parents, élèves et professeurs sous forme d'entretiens individuels en Décembre. Pour cela vous pourrez vous inscrire via le site Ecole Directe.

E. DATES DE STAGES

Seconde et Seconde préparatoire	Du 28 mai au 8 juin 2018
Première STMG	Du 12 au 16 février 2018

F. PORTES OUVERTES

Elles se dérouleront le : - Samedi 20 janvier 2018 de 9h00 à 16h00,
- Samedi 17 mars 2018 de 9h00 à 12h 30

La présence de vos enfants est obligatoire. (Récupération des ponts...)

G. JOURNEES PEDAGOGIQUES

Les élèves seront libérés de cours pour une journée pédagogique qui se déroulera le :

Vendredi 22 décembre 2017

Lundi 19 mars 2018

H. VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT	Du 21 octobre au 5 novembre 2017 inclus
NOEL	Du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclus
HIVER	Du 24 février au 11 mars 2018 inclus
PRINTEMPS	Du 21 avril au 6 mai 2018
ASCENSION	Du 10 au 13 mai 2018 inclus
ETE	6 juillet 2018

2 - SUIVI DU JEUNE

A. ABSENCES - RETARDS

Toute absence ou retard imprévu doit être signalé avant 10h à la vie scolaire le jour même par téléphone : **02.44.76.35.20**

Ou par mail uniquement à cette adresse : abs.lycee@stfelixlasalle.fr

Une absence prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite, précisant le motif, auprès de la vie scolaire. **L'autorisation sera ou non accordée selon le motif.**

Dans tous les cas, à son retour dans l'établissement, le lycéen **doit passer** à l'accueil de la vie scolaire pour justifier son absence et faire viser son agenda.

Il doit présenter son agenda au professeur dès sa 1^{ère} heure de cours.

B. AGENDA - CARNET DE CORRESPONDANCE

L'agenda - carnet de correspondance est donné par l'établissement le jour de la rentrée

Vous devez consulter et signer ce carnet très régulièrement.

Les professeurs et la vie scolaire l'utilisent pour toute communication sur le travail, le comportement, les modifications d'horaires.

L'élève doit toujours l'avoir en sa possession.

Le Règlement Intérieur de l'Etablissement est inclus dans cet agenda.

Il devra être lu et signé conjointement par l'élève, les parents et/ou le représentant légal.

En cas de perte, le nouvel agenda vous sera facturé 10 €.

C. ECOLE DIRECTE

Vous avez la possibilité de consulter les notes, absences et retards, les consommations de votre enfant (voir paragraphe « Restauration ») et le cahier de texte sur ce site : www.ecoledirecte.com.

Pour les nouvelles familles, nous vous communiquerons à la rentrée par SMS vos codes d'accès (1 pour les parents, 1 pour l'élève).

Pour les autres familles, vous conservez le code des années précédentes.

D. OFFICE 365

L'établissement travaille sur office 365. Chaque élève, chaque enseignant a une adresse mail et un espace de travail personnel et aura la possibilité de télécharger gratuitement le pack office 365 sur son ordinateur personnel.

E. CERTIFICAT DE SCOLARITE

Les certificats de scolarité seront publiés sur le site d'école directe.

F. RENCONTRE AVEC UN PROFESSEUR

Le professeur principal est votre interlocuteur privilégié. Il vous renseignera sur la scolarité et le comportement de votre enfant.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec lui ou avec un autre membre de l'équipe pédagogique par l'intermédiaire de l'agenda - carnet de correspondance.

G. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

La présence des élèves est obligatoire en cours d'EPS.

En cas d'inaptitude médicale :

- Les élèves qui invoquent une inaptitude physique doivent justifier par un certificat médical le caractère total ou partiel de l'inaptitude lors du 1^{er} cours d'EPS.
- Les élèves dispensés à l'année en classe de **terminale** pourront retirer un certificat académique type dès la rentrée auprès de l'infirmière de l'établissement. **Ils doivent être impérativement présents au premier cours d'EPS de l'année.**
- Une inaptitude de plus d'une séance devra être justifiée par un certificat médical. La présence scolaire reste obligatoire sur le lieu de l'activité sportive sous la responsabilité du professeur.

3 - INFORMATIONS PRATIQUES

A. BOURSES - AIDES

Tous les élèves boursiers en 2016/2017 et venant d'un autre établissement doivent informer leur établissement qu'ils seront scolarisés dans l'Ensemble St Félix - La Salle à la rentrée prochaine.

Les élèves «nouveaux» boursiers doivent remettre au secrétariat des études une copie de leur notification d'attribution.»

Fonctionnement sur la facture :

Pour les élèves boursiers, la facturation s'effectuera de la même manière que les non-boursiers. Le règlement par prélèvement automatique est le mode privilégié par l'Etablissement.

Merci de nous renvoyer, tous les ans, votre RIB, afin que nous puissions créer votre mandat. Sans celui-ci, nous ne pourrions pas prélever votre facture. Le prélèvement se fera sur 8 mois d'octobre à mai.

Dans le cas d'un autre mode de règlement le lycée vous transmettra votre situation comptable après le versement des bourses en juin 2018 (2 cas possibles) :

- bourses supérieures à la facturation : le lycée vous remboursera la différence par virement en juin (merci de joindre absolument votre RIB).
- bourses inférieures à la facturation : 1 chèque devra être transmis au service comptabilité avant le 30/06/2017.

B. RESTAURATION

Les menus sont élaborés chaque jour en collaboration avec le chef et la diététicienne. Un concept d'apprentissage à l'équilibre alimentaire sera développé au quotidien auprès des jeunes par des animations spécifiques (réduire le gaspillage, s'inscrire dans une démarche de développement durable, ...)

Plusieurs formules de repas seront proposées aux lycéens.

PRIX MAXIMUM du repas : 6 euros.

Pour les secondes et secondes préparatoires les jours de présence de votre enfant au service de restauration seront à préciser à la rentrée sur un document remis à cet effet. Cette information sera également transmise à la vie scolaire pour le suivi des présences sur le temps du déjeuner.

En dehors du temps de repas du midi, les cafétérias sont aussi des lieux de vie : jeux, petit déjeuner, collation,

En cas de perte, vol ou détérioration de ce badge, une nouvelle carte sera délivrée à l'élève pour un montant de **10 €**.

PAIEMENT :

Chaque élève aura une carte restauration (porte-monnaie électronique). Via Ecole Directe vous devrez créditer dès la rentrée votre compte. Pour réapprovisionner votre carte vous devrez verser un minimum de 30 euros. Le paiement sera effectif 4h après le rechargement en ligne.

Si vous n'avez pas la possibilité de recharger en ligne, nous accepterons un autre mode de paiement (chèque,...) à remettre à la vie scolaire. Merci de prévoir un délai de 48h pour que le rechargement du porte-monnaie soit effectif.

A chaque repas consommé, la carte sera débitée en fonction de la formule choisie.

Sur Ecole directe vous pourrez à tout moment consulter l'historique de vos paiements et le nombre de repas consommés.

RESTAURATION DES INTERNES

Le forfait internat comprend le petit déjeuner et le diner. Votre enfant doit utiliser le porte-monnaie électronique pour déjeuner le midi au self ou à la cafeteria. Il en sera de même pour toute consommation durant la journée.

C. PASS' CULTURE ET SPORT POUR LES LYCEENS

Le PASS'CULTURE et sport est un dispositif financé par la Région afin d'ouvrir les jeunes lycéens au monde de la culture, du sport et de l'engagement citoyen.

"La vente du « pass culture sport » sous forme de chéquier va être interrompue à partir de septembre 2017 pour reprendre sous forme dématérialisée en mars 2018"

Nous vous tiendrons au courant dès que nous serons plus amplement informés.

D. DEPLACEMENTS DES ELEVES

Les élèves peuvent être amenés à se déplacer dans le cadre de différents projets ou activités ou pour se rendre sur les installations d'EPS : l'achat des titres de transport est à la charge des familles.

E. LES ASSURANCES SCOLAIRES

La Direction de l'école a opté pour une assurance de groupe auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, prise en charge par l'établissement.

Cette assurance ne comprend pas la rente éducation et la responsabilité civile du chef de famille qui restent du ressort des parents.

Une notice détaillée sera distribuée à la rentrée. Conservez-la soigneusement. Elle vous sera nécessaire pour faire vous-même sur papier libre la déclaration indispensable auprès de l'assurance en cas d'accident corporel. (N° de police est le suivant : 553 660 39 04).

Pour obtenir une attestation d'assurance scolaire, vous devez vous connecter sur le site www.saint-christophe-assurances.fr , rubrique informations pratiques, et télécharger l'attestation scolaire de votre enfant. L'établissement n'est désormais plus habilité à le faire.